

## Annexe 1

### **ÉOLIENNES INDUSTRIELLES**

## **Mais à qui donc profitera leur implantation ?**

### **- Aux habitants de la commune de Chauchailles ?**

**Certainement pas !**

Ils en tireront plus d'inconvénients que de bénéfices :

nuisances sonores, nuisances visuelles, détérioration leur qualité de vie, dépréciation de 20 à 50 % de la valeur de leurs biens immobiliers (selon la distance), perte du lien social, endettement à long terme (démantèlement), perte de clientèle (baisse de fréquentation)...

### **- Aux propriétaires terriens ?**

**Non plus,**

1) même s'ils perçoivent entre 3 et 6 000 € annuel par éolienne (avant impôts), ils ont signé, non pas un bail rural, mais un **bail emphytéotique où la société d'éoliennes a un droit réel d'hypothéquer et de céder le terrain** :

2) les installations éoliennes étant des sites industriels classés (ICPE), **en cas de défaillance de la société d'exploitation, les frais de démantèlement des éoliennes** (durée de vie 20 à 30 ans) reviennent au propriétaire – ou à la commune s'il s'agit de biens sectionaux :

- démolition et évacuation des fondations en béton armé,
- « déssoussolage » (seulement 1m sous la surface),
- remise en état de la surface,

- coût actuellement estimé entre 3 et 400.000€ -  
ce qui revient en fait beaucoup plus cher au propriétaire du terrain  
que la totalité des loyers qu'il aura perçu !

### **- À la mairie de Chauchailles ?**

**Oui, mais**

pour un montant ridiculement faible par rapport aux rentrées que va percevoir la Communauté de Communes

### **- À la Communauté de Communes des Hautes-Terres ?**

**Évidemment, et pourtant...**

avec environ 70 à 100 000 €/an, c'est une réelle aubaine financière.

Et pourtant la Communauté de Communes des Hautes Terres (CCHT) **s'est prononcée contre l'implantation d'éoliennes industrielles en Aubrac** (motion du 11/12/2014)

### **- Aux trois Fonds d'investissement derrière la société Neoen ?**

**Oui !**

Avec un revenu d'environ 350 000 € par an et par éolienne, soit pour 6 éoliennes implantées un montant à peu près équivalent à 2 millions € par an ; en effet, **EDF rachète l'électricité produite par les éoliennes presque deux fois plus cher que le prix du marché**. C'est une aide d'Etat déguisée, que nous - consommateurs d'électricité, nous payons tous sur notre facture au travers de la CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité, soit actuellement **10% du montant de nos factures**. (facture qui risque pour cette raison **d'augmenter de plus de 50%** dans les années à venir)

**HALTE aux spéculateurs de l'énergie verte !**

**Pour toute question sur les projets éoliens sur le canton de Fournels, veuillez :**

- visiter le site [www.gorgesdub.org](http://www.gorgesdub.org)
- et/ou écrire à [contact@gorgesdub.org](mailto:contact@gorgesdub.org)